

Arrondissement de  
Strasbourg Campagne

**COMMUNE DE KOLBSHEIM****ARRÊTÉ TEMPORAIRE  
n° 2024-07-03  
portant réglementation temporaire de la circulation et du  
stationnement rue de la Liberté  
(voie métropolitaine en agglomération)****La Maire de la Commune de KOLBSHEIM,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 3221.4 ;  
**Vu** le code de la Route ;  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière huitième partie, quatrième partie ;  
**Vu** la demande du 12 juillet 2024 de l'entreprise SOGESTREL, agissant pour le compte de Bouygues Télécom, relative à des travaux de raccordement à la fibre au niveau de l'immeuble sis 26, rue de la Liberté ;

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux cités ci-dessus, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Le 19 juillet 2023, entre 12h et 16h, les restrictions de circulation et de stationnement seront les suivantes :

- **stationnement interdit des deux côtés de la chaussée entre les n°22 et le n°26 de la rue de la Liberté**
- **circulation alternée manuelle**

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Huitième partie, quatrième partie) sera mise en place et entretenue par les soins de l'entreprise SOGESTREL.

**Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

**Article 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera conservée aux archives de la Commune et adressée à :  
- l'entreprise SOGESTREL  
- le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Geispolsheim  
et publié et affiché en mairie

Fait à Kolbsheim, le 16 juillet 2024  
La Maire,

Annie KESSOURI

